



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tableau de bord de la consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers (NAF)

Département du Pas-de-Calais

juin 2023

5 199 ha

d'espaces naturels agricoles ou forestiers
consommés par l'urbanisation en 10 ans
de 2011 à 2020

soit 1,7

terrains de football consommés
par jour par l'urbanisation

28 %

des trajets domicile-travail sont effectués
dans la commune de résidence en 2019
(30 % en 2009)

20 km

parcourus en moyenne pour les trajets
domicile-travail en dehors de la commune
de résidence en 2019 (18 km en 2009)

L'article 194 de la Loi climat et résilience définit la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers comme « *la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés* ».

La lecture simultanée de ces deux indicateurs indique qu'une dissociation progressive des lieux d'habitat et d'emploi a été à l'œuvre sur le territoire régional.

Consommation d'espaces NAF par usage de 2011 à 2020

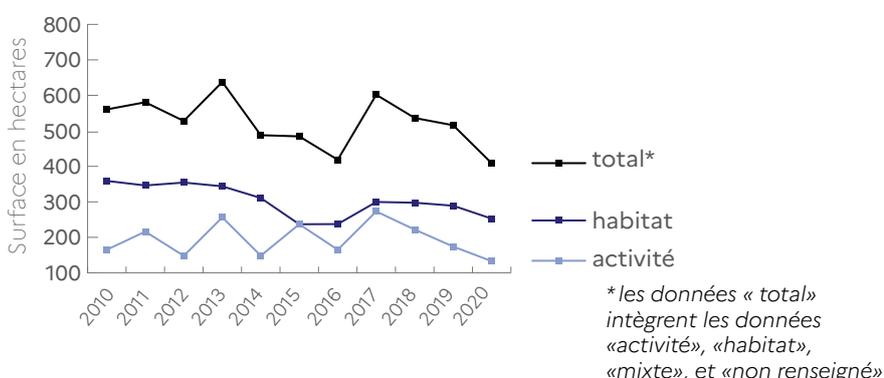


Les données mobilisées ne permettent de distinguer que les usages habitat / activité / mixte. Elles ne peuvent pas mesurer la consommation d'espaces imputable aux infrastructures, leurs emprises n'étant généralement pas cadastrées. Ces données sont disponibles de manière annualisée.

Une baisse de la consommation d'espaces NAF est constatée depuis 2017 marquée particulièrement par les activités économiques.

Cette tendance reste cependant à nuancer car le département du Pas-de-Calais reste le département le plus consommateur des Hauts-de-France ; en outre, la part de la consommation foncière due à l'habitat est stabilisée depuis 2017 sans véritable diminution.

Évolution de la consommation d'espace par usage principal



La consommation d'espaces NAF par l'habitat

2 968 ha

d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés en 10 ans par l'habitat de 2011 à 2020

32 711

ménages supplémentaires de 2009 à 2019

- 4 021

habitants de 2009 à 2019

Focus sur l'habitat pavillonnaire et l'évolution des ménages

78 %

estimation de la part de la consommation d'espace destinée à du logement pavillonnaire entre 2009 et 2019

39 %

estimation de la part de la production de logements assurée par le pavillonnaire entre 2009 et 2019

24 000

estimation du nombre de logements pavillonnaires produits entre 2009 et 2019

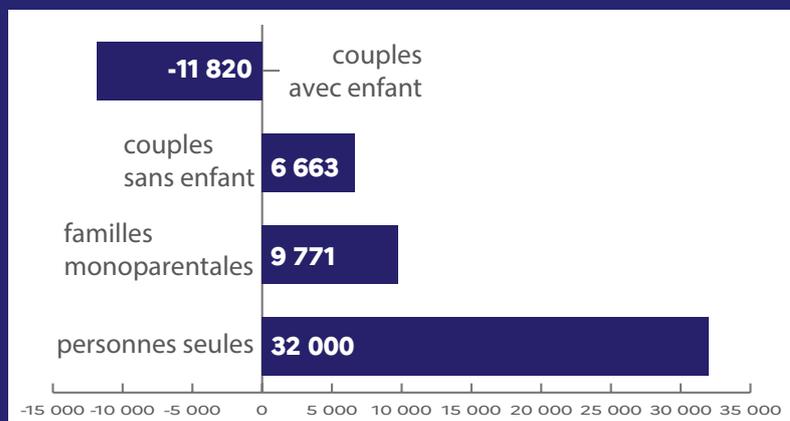
Les indicateurs présentés sont issus du diagnostic du foncier mobilisé pour le logement consultable sur le site de la [Dreal Hauts-de-France](#).

Le pavillonnaire est ici défini comme un logement individuel avec un terrain de plus de 500 m².

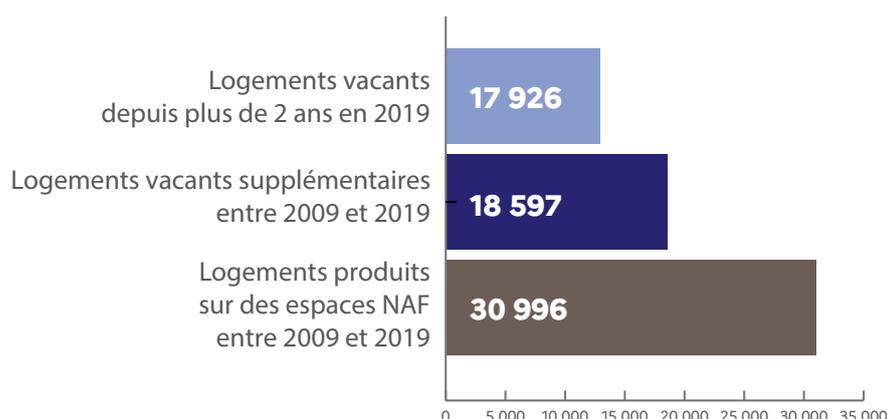
Le pavillonnaire occupe un poids très important dans les surfaces mobilisées pour le logement.

Alors que l'habitat pavillonnaire cible des ménages avec enfants, on note que, dans le département du Pas-de-Calais, cette catégorie de ménages est en diminution alors que la catégorie personnes seules est en forte hausse.

Évolution des principales compositions de ménages entre 2009 et 2019



Comparaison entre la production de logements et la vacance dans le parc de logements



Les chiffres des logements vacants depuis plus de 2 ans sont extraits des fichiers lovac du Cerema.

Les logements vacants supplémentaires sont définis au sens de l'Insee et regroupent la vacance conjoncturelle comme la vacance structurelle.

La figure ci-contre montre que les territoires ont fait le choix de ne pas remettre sur le marché les logements vacants existants, et ont privilégié la production de logements en extension urbaine.

La consommation d'espaces NAF par l'activité économique

1 972 ha

d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés en 10 ans par l'activité économique de 2011 à 2020

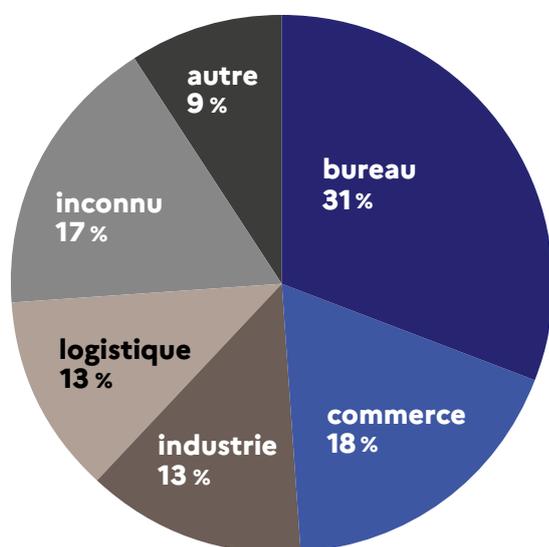
- 12 420

évolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2019

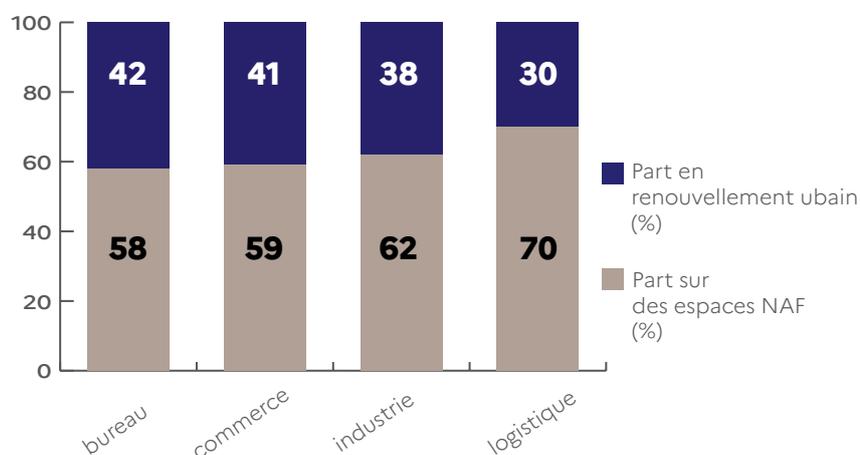
18

emplois par hectare d'activité économique en moyenne

Consommation d'espaces NAF par secteur entre 2010 et 2019



Part du foncier mobilisé sur des espaces NAF pour certains secteurs d'activité entre 2010 et 2019



La création d'emplois n'est pas corrélée à la consommation d'espace par l'activité économique. Ce n'est pas parce qu'un territoire consomme davantage de foncier qu'il crée plus d'emplois.

Les regroupements proposés ici (bureau, commerce, industrie et logistique) sont inspirés de la décomposition NAF de l'Insee.

La méthodologie précise et les résultats mentionnés ici sont issus de l'étude sur le foncier des activités économiques publiée par la Dreal en septembre 2021.

L'activité "bureau" regroupe les activités de services ne correspondant ni aux commerces, ni à l'hébergement-restauration. Elle comprend par exemple l'administration, l'enseignement ou le médico-social.

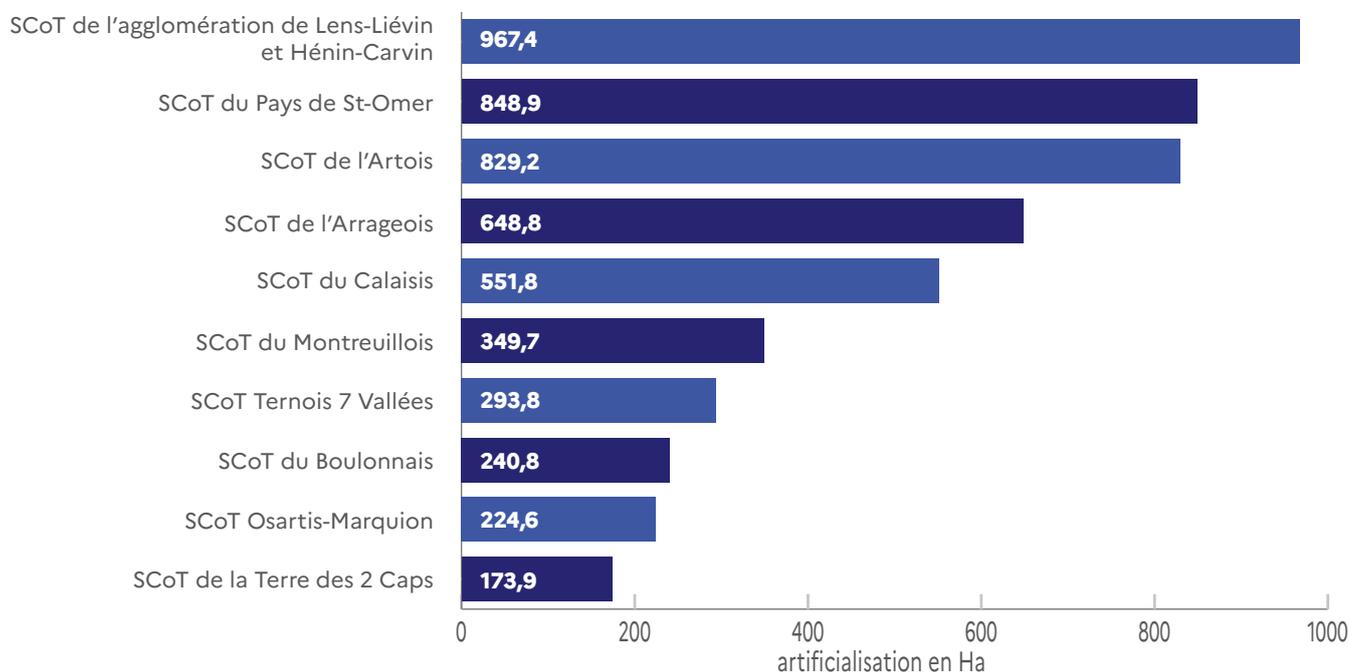
Les secteurs "bureau" et "commerce" représentent dans le Pas-de-Calais la majorité de la consommation d'espaces par les activités économiques.

Pour ces deux secteurs et pour le secteur du commerce en particulier, cette consommation d'espaces a contribué à une dévitalisation importante des centre-villes et centre-bourgs.

Entre 2007 et 2016, le fort recours aux espaces NAF, s'applique à tous les secteurs avec une forte prédominance pour le secteur logistique.

Répartition par SCoT

consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (NAF)
entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2020



Ce tableau de bord de la consommation d'espaces NAF dans les Hauts-de-France s'appuie sur différentes sources de données, en particulier :

- celles de l'observatoire national de l'artificialisation des sols et relatives à la consommation d'espace. Dans cette mesure, les fichiers fonciers, base déclarative issues des données de la taxe foncière, sont utilisés pour déterminer un usage naturel agricole, forestier ou urbanisé des espaces,
- celles de l'Insee et en particulier des recensements de population de 2009 et 2019,
- celles du Cerema avec le fichier de lovac,
- celles de la Dreal et en particulier les données des études sur le foncier mobilisé pour le logement et le foncier mobilisé par l'activité économique disponibles sur le site internet de la Dreal.

Ces différentes sources de données possèdent des limites qui leur sont propres. Elles permettent, prises dans leur ensemble, de qualifier la consommation d'espace et d'interroger sa nécessité.

Directeur de publication : J. Labit Dreal Hauts-de-France

Rédaction : Dreal Hauts-de-France – Service énergie climat logement et aménagement du territoire

Conception graphique : Dreal Hauts-de-France – mission communication

Contact : Service énergie climat logement et aménagement du territoire
seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

La Dreal est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du Secrétariat d'État à la Mer.

44 rue de Tournai – CS 40 249 59019 Lille Cedex / standard : 03 20 13 48 48